



ÉCOLE  de CINÉMA
GENÈVE | LAUSANNE

TARIFS DES FORMATIONS ET FORMULAIRE D'INSCRIPTION

ENSEIGNEMENT EN LIGNE ET EN ÉCOLE BLENDED LEARNING
EDUCASUISSE ASSOCIATION - CONSERVATOIRE DES ARTS, DES SCIENCES ET DES LETTRES



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Cochez ce qui convient :



INFORMATIONS SUR L'ETUDIANT(E) (à compléter lisiblement en lettres majuscules)

<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur	Date et lieu de naissance :
Nom :		Nationalité ou canton d'origine:
Prénom :		Permis de séjour :
Adresse légale :		Etat civil :
Code postal :	Ville :	Nom de l'assurance responsabilité civile :
Téléphone privé :		Nom de l'assurance maladie/accident :
Téléphone mobile :		Dernière école fréquentée :
E-mail :		Dernier diplôme obtenu :

RESPONSABLE DU PAIEMENT DES ÉCOLAGES (si différent de l'étudiant ou de son représentant légal)

Nom, prénom :	E-mail :	Signature
Adresse :		
Téléphone fixe :	Téléphone mobile :	

- Je m'engage à payer l'intégralité des frais de scolarité dus pour toute la durée de la scolarité à l'Ecole de cinéma. En cas de retard de plus de 60 jours, je m'engage à payer des intérêts de 5% par année + frais de rappel de 50 CHF.
- J'ai pris connaissance du programme des cours de l'Ecole de cinéma et du règlement général de l'établissement. Pour tout litige relatif à ma relation contractuelle avec l'Ecole de cinéma, je reconnais la compétence exclusive des tribunaux du canton de Genève et l'application du droit suisse.

Fait à, le en deux exemplaires (dont un exemplaire sera conservé par l'étudiant(e))

Document à envoyer par voie postale au secrétariat de l'administration de Genève:

EDUCASUISSE
Conservatoire des Arts, des Sciences et des Lettres
93, avenue de Châtelaine, CH-1219 Châtelaine/Genève SUISSE

Intitulé de la formation choisie	Type d'écolage
Année académique :	<input type="checkbox"/> Ecole de Genève <input type="checkbox"/> Première inscription
Département :	<input type="checkbox"/> Ecole de Lausanne <input type="checkbox"/> Réinscription
Intitulé de la formation :	<input type="checkbox"/> Formation en ligne <input type="checkbox"/> Cours du soir

Important : Par retour de courrier, un document sera envoyé aux étudiants inscrits avec les options complémentaires et les règlements.

Convention de paiement choisie :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Paiement par mensualités (pas de réduction) | <input type="checkbox"/> Paiement en trois mensualités (réduction de 2%) |
| <input type="checkbox"/> Paiement en deux fois (réduction de 3%) | <input type="checkbox"/> Paiement en une seule fois (réduction de 5%) |

Sceau et signature de la Direction des écoles

Signature de l'étudiant(e) ou
Nom, prénom et signature de son représentant légal

Signature :

Lu et approuvé
Signature :

NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1ER AVRIL 2017.

DÉTAILS D'INSCRIPTION

PROCÉDURE

Dossier complet de candidature. Entretien (sur rendez-vous) avec un des membres de la Direction des Ecoles. Confirmation de l'inscription par le paiement des frais d'inscription et de l'acompte à la signature de l'écologie.	L'entretien porte sur le parcours scolaire de l'étudiant, sa motivation pour les métiers du cinéma, l'évaluation de ses sensibilités esthétiques et de ses qualités d'écriture. Elaboration d'un parcours pédagogique et octroi de conseils relatifs à son encadrement académique en vue d'une future insertion professionnelle.
---	---

Important : le non-respect des engagements financiers peut entraîner l'interruption de la formation (cf. règlement des Ecoles).

DOCUMENTS À JOINDRE :

<input type="checkbox"/> 1 Photo passeport et copie de la pièce d'identité	Pour le dossier pédagogique et l'adhésion au Conservatoire des Arts des Sciences et des Lettres/Ecole de cinéma.
<input type="checkbox"/> Lettre de motivation	Document attestant de la motivation et de l'intérêt de l'étudiant pour les métiers du cinéma.
<input type="checkbox"/> Copie de l'assurance maladie et accident.	Couverture en cas d'accident dans les lieux de tournage.
<input type="checkbox"/> Copie de l'assurance RC	Donnant droit au prêt du matériel cinématographique.
<input type="checkbox"/> Garantie des droits d'auteur et droit de l'image	Accords légaux disponible sur la page suivante de ce formulaire
<input type="checkbox"/> Autres documents utiles	Tout document pouvant faciliter une validation des acquis.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

L'Ecole en ligne est une formation duale : comprenant une partie d'enseignement théorique en e-learning et ainsi que des séminaires pratiques en école.

Important : Une place académique à l'Ecole de cinéma n'est confirmée (par l'envoi d'une attestation) qu'après la signature et l'envoi du formulaire d'inscription avec la présente convention et du paiement des frais d'inscription et du premier acompte. Pour des raisons de facilités de procédure administrative, les frais d'écologies sont calculés sur la base d'une moyenne arithmétique mensuelle indépendamment du nombre effectif de semaines de cours ou d'ateliers pratiques.

Autres formules de paiement : Les conventions exceptionnelles sont établies sur la base d'un plan financier personnalisé (approuvé par la Direction des Ecoles).

La Direction des Ecoles peut à tout moment précéder à un changement des programmes, sans préavis, afin d'améliorer le contenu des cours.

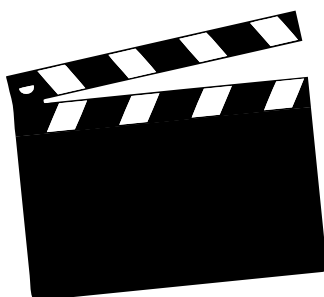
(FACULTATIF)*



AUTORISATIONS DE DROIT DE L'IMAGE ET DROITS D'AUTEUR

- a. J'accepte (je ne souhaite pas)
que ma photo d'identité figure dans le site de L'Ecole dans la rubrique de la liste des élèves.
- b. J'accepte (je ne souhaite pas)
que mes photos de tournage figurent dans les publications web de L'Ecole.
Dans le cas contraire, je proposerai un pseudonyme ou un nom d'artiste comme nom d'auteur.
- c. J'accepte (je ne souhaite pas)
que mon carnet scolaire soit présenté à ses parents
(uniquement sur demande de la part de ces derniers).
- d. J'accepte Je n'accepte pas que le présent document soit envoyé automatiquement
à mes parents/ayants droit.
- e. Je reconnais qu'à l'obtention de mon diplôme de réalisateur, je suis détenteur unique
des droits d'auteur et droits commerciaux de mes œuvres pour lesquelles je suis le seul
et unique réalisateur ainsi que les droits de mon film de diplôme et que l'Ecole de cinéma reste
détentrice des droits pédagogiques (à l'exclusion de toute résonance commerciale)

Lu et approuvé, Nom : Prénom : Date et lieu :	Signature :
--	-------------



*Si laissé vide, nous considérerons que les termes d'autorisations d'image sont acceptés.

Formation durant les périodes de scolarité. Rentrée de l'année scolaire en SEPTEMBRE, fin des classes en JUIN.

Les cours ont lieu de 9h à 16h.

La 4ème année, l'école offre le Master of Arts gratuitement pour ceux qui souhaiteraient poursuivre leur formation.

DIPLOMES ET DURÉE DE LA FORMATION	
Écoles de Genève et Lausanne : Formations sur 2 ans	
<input type="checkbox"/> 1ère Année Certificat sur 12 mois	
<input type="checkbox"/> 2ème Année Diplôme sur 12 mois	
<input type="checkbox"/> 3ème Année Bachelor sur 12 mois (Réalisation uniquement)	
<input type="checkbox"/> 4ème Année Master sur 12 mois (Réalisation uniquement).	
TARIFS ET DIPLOMES OBTENUS PAR DÉPARTEMENTS (à cocher et reporter en page 2)	
■ Réalisation :	
<input type="checkbox"/> Certificat d'assistant réalisateur (1ère Année)	FRAIS D'INSCRIPTION 1950.- CHF + 950.- CHF (x 11 mensualités)
<input type="checkbox"/> Diplôme de réalisateur de films (2ème Année)	FRAIS D'INSCRIPTION 1950.- CHF + 950.- CHF (x 11 mensualités)
<input type="checkbox"/> Bachelor en réalisation filmique (3ème Année)**	FRAIS D'INSCRIPTION 1950.- CHF + 850.- CHF (x 11 mensualités)
<input type="checkbox"/> Master en réalisation filmique (4ème Année)	Formation gratuite (offerte par l'école)*
■ Ecriture et scénarios :	
<input type="checkbox"/> Certificat en écriture de scénarios (1ère Année)	FRAIS D'INSCRIPTION 750.- CHF + 290.- CHF (x 11 mensualités)
<input type="checkbox"/> Diplôme de scénariste (2ème Année)	FRAIS D'INSCRIPTION 750.- CHF + 290.- CHF (x 11 mensualités)
■ Actorat et mise en scène :	
<input type="checkbox"/> Certificat d'actorat (1ère Année)	FRAIS D'INSCRIPTION 750.- CHF + 490.- CHF (x 11 mensualités)
<input type="checkbox"/> Diplôme d'acteur/actrice (2ème Année)	FRAIS D'INSCRIPTION 750.- CHF + 490.- CHF (x 11 mensualités)
■ Son et musique de films :	
<input type="checkbox"/> Certificat en ingénierie sonore (1ère Année)	FRAIS D'INSCRIPTION 1950.- CHF + 490.- CHF (x 11 mensualités)
<input type="checkbox"/> Diplôme d'ingénieur du son (2ème Année)	FRAIS D'INSCRIPTION 1950.- CHF + 490.- CHF (x 11 mensualités)

Remarque : Les formations dispensées par les deux écoles (Ecole de Genève et de Lausanne) aboutissent aux mêmes diplômes.

(*Sous certaines conditions) **Le Bachelor à New York conserve le même tarif que les deux années précédentes.

RÉALISEZ VOTRE BACHELOR EN RÉALISATION FILMIQUE À NEW YORK !	Pré-inscription 5-en-1
Écoles de Genève et Lausanne : Formations sur 2 ans	
■ 1ère année (Genève ou Lausanne) / Certificat Professionnel en Réalisation filmique.	
■ Festival de Cannes	
■ 2ème année (Genève ou Lausanne) / Diplôme de Réalisateur de films	
■ Stage d'un mois à New York (tous frais payés, hormis la nourriture et l'argent de poche)	
■ 3ème année 6 mois à Genève ou Lausanne et 6 mois à New York / Bachelor en Réalisation filmique (tous frais payés (billet d'avion aller-retour, logement, autorisation de tournage, matériel, cours et ateliers)	
Coût de la formation par année sur 3 ans :	
■ 1'950.- CHF une fois par année + 1'490.- CHF par mois sur 11 mois (comprend cours, séminaires et ateliers sur 3 ans, Festival de Cannes, Quinzaine des Réalisateur, 1 mois à New York en stage professionnel et 6 mois à New York en stage professionnel)	

COURS DU SOIR

Frais d'inscription : 750.- CHF

Début des formations dès disponibilité d'une classe.

DIPLÔMES ET DURÉE DE LA FORMATION	à raison d'un soir par semaine
Formations sous la forme de cours du soir pour les passionnés du cinéma :	
<input checked="" type="checkbox"/> 1ère Année Brevet sur 12 mois	
<input checked="" type="checkbox"/> 2ème Année Certificat Professionnel sur 12 mois	
TARIFS* ET DIPLÔMES OBTENUS (1ère Année = Brevet, 2ème Année = Certificat Professionnel)	(à cocher)
<input checked="" type="checkbox"/> Réalisation :	FRAIS D'INSCRIPTION + 690.- CHF (x 11 mois)
<input type="checkbox"/> Réalisateur de films	
<input checked="" type="checkbox"/> Ecriture et scénarios :	FRAIS D'INSCRIPTION + 290.- CHF (x 11 mois)
<input type="checkbox"/> Analyse de films	
<input type="checkbox"/> Scénariste	
<input type="checkbox"/> Historien du cinéma	
<input type="checkbox"/> Critique de films	
<input type="checkbox"/> Story-boarder	
<input checked="" type="checkbox"/> Production :	FRAIS D'INSCRIPTION + 490.- CHF (x 11 mois)
<input type="checkbox"/> Producteur	
<input type="checkbox"/> Directeur de la postproduction	
<input type="checkbox"/> Monteur	
<input checked="" type="checkbox"/> Actorat et mise en scène :	FRAIS D'INSCRIPTION + 490.- CHF (x 11 mois)
<input type="checkbox"/> Acteur	
<input type="checkbox"/> Metteur en scène	
<input checked="" type="checkbox"/> Lumière et photo :	FRAIS D'INSCRIPTION + 490.- CHF (x 11 mois)
<input type="checkbox"/> Caméraman	
<input checked="" type="checkbox"/> Son et musique de films :	FRAIS D'INSCRIPTION + 490.- CHF (x 11 mois)
<input type="checkbox"/> Ingénieur du son	
<input type="checkbox"/> Compositeur de musiques de film	
<input checked="" type="checkbox"/> Décors et accessoires :	FRAIS D'INSCRIPTION + 490.- CHF (x 11 mois)
<input type="checkbox"/> Costumier habilleur	
<input type="checkbox"/> Scénographe décorateur	
<input type="checkbox"/> Accessoiriste ensemblier	

(*toujours payable un mois à l'avance)

FORMATIONS CONTINUES

Frais d'inscription : 750.- CHF

**Formation privée mixte en BLENDED LEARNING (en école et en ligne),
Effective dès inscription.**

DURÉE DE LA FORMATION	à raison de 20 à 50h en présentiel
Formations mixtes en blended learning :	
<input checked="" type="checkbox"/> 1ère Année Brevet sur 12 mois <input checked="" type="checkbox"/> 2ème Année Certificat Professionnel sur 12 mois	
TARIFS* ET DIPLÔMES OBTENUS (1ère Année = Brevet, 2ème Année = Certificat Professionnel)	(à cocher)
<input checked="" type="checkbox"/> Réalisation : <input type="checkbox"/> Réalisateur de films	FRAIS D'INSCRIPTION + 490.- CHF (x 12 mois)
<input checked="" type="checkbox"/> Ecriture et scénarios : <input type="checkbox"/> Analyse de films <input type="checkbox"/> Scénariste <input type="checkbox"/> Historien du cinéma <input type="checkbox"/> Critique de films <input type="checkbox"/> Story-boarder	FRAIS D'INSCRIPTION + 95.- CHF (x 12 mois) payable en une fois
<input checked="" type="checkbox"/> Production : <input type="checkbox"/> Producteur <input type="checkbox"/> Directeur de la postproduction <input type="checkbox"/> Monteur	FRAIS D'INSCRIPTION + 490.- CHF (x 12 mois)
<input checked="" type="checkbox"/> Actorat et mise en scène : <input type="checkbox"/> Acteur <input type="checkbox"/> Metteur en scène	FRAIS D'INSCRIPTION + 490.- CHF (x 12 mois)
<input checked="" type="checkbox"/> Lumière et photo : <input type="checkbox"/> Caméraman	FRAIS D'INSCRIPTION + 490.- CHF (x 12 mois)
<input checked="" type="checkbox"/> Son et musique de films : <input type="checkbox"/> Ingénieur du son <input type="checkbox"/> Compositeur de musiques de film	FRAIS D'INSCRIPTION + 490.- CHF (x 12 mois)
<input checked="" type="checkbox"/> Décors et accessoires : <input type="checkbox"/> Costumier habilleur <input type="checkbox"/> Scénographe décorateur <input type="checkbox"/> Accessoiriste ensemblier	FRAIS D'INSCRIPTION + 490.- CHF (x 12 mois)

(*toujours payable un mois à l'avance)

CONVENTIONS GLOBALES DE PAIEMENT

Mensualités relatives aux écolages académiques pour la graduation

Pour un paiement annuel, trimestriel ou semestriel, demander une convention auprès de notre secrétariat.

Convention de paiement	Réductions*	Fréquence des paiements	Montants des paiements et des réductions	Délais de paiement
Paiement par mensualités	sans réduction	par mois		Le 20 du mois pour le mois prochain
Paiement en 2 fois	3%	par semestre	Demander une convention	À la signature, par semestre
Paiement en 3 fois	2%	par trimestre	Demander une convention	À la signature, par trimestre
Paiement en une seule fois	5%	paiement unique	Demander une convention	À la signature du contrat d'écolages

(*Uniquement applicable pour les cours de Réalisation du jour)

LES MÉTIERS DU CINÉMA

ACTORAT ET MISE EN SCÈNE

Metteur en scène
Cascadeur
Acteur

COSTUMES ET MAQUILLAGE

Maquilleuse effets FX
Maquilleuse professionnelle
Costumier - habilleur

DÉCORS ET ACCESSOIRES

Accessoiriste - ensemblier
Scénographe - décorateur

ÉCRITURE ET SCÉNARIO

Scénariste
Critique de films
Story boarder
Historien du cinéma
Analyste de films

LUMIÈRE ET PHOTO

Photographe de plateau
Cameraman
Directeur de la photographie
Etalonneur

MONTAGE ET POSTPRODUCTION

Doubleur
Truquiste
Directeur de la postproduction
Monteur son et image

PRODUCTION ET DISTRIBUTION

Directeur de casting
Directeur de production
Producteur

RÉALISATION ET IMAGE DE SYNTHÈSE

Assistant réalisateur
Assistant réalisateur 3D
Réalisateur de films
Réalisateur de films d'animation 3D

SON ET MUSIQUE DE FILMS

Compositeur de musique de films
Perchman
Bruiteur de films
Ingénieur de son

TECHNIQUE ET ORGANISATION

Scripte
Projectionniste
Electro-machiniste
Régisseur general

CONDITIONS LIEES AUX PRESTATIONS

Prestations comprises dans les écolages pour les écoles de Genève et de Lausanne :

- Les cours théoriques
- Les séminaires
- Les ciné-clubs
- Les analyses de films
- Le coaching des films de groupe
- Le coaching des films de diplôme
- La mise à disposition des maquilleuses de la part de l'école de maquillage Studio B (sous conditions)
- La mise à disposition d'acteurs et actrices professionnels et semi-professionnels de la part de ciné casting et comediens.ch (sous conditions)
- L'accès au serveur scolaire pour la documentation pédagogique et les outils didactiques
- La participation à certains Festivals (sous conditions)
- L'accès à la filmothèque de l'école
- L'accès au parc informatique de l'école
- L'accès aux logiciels de montage et post-production
- L'accès à la salle informatique et salle de montage et de postproduction de l'école
- Le libre accès à l'école (parc informatique, salle de montage et de postproduction de l'école, studios de tournage, studio des ingénieurs de son ...) pendant les périodes de vacances, sous conditions et sous réservation.
- L'accès à la bibliothèque de l'école.
- L'encadrement du travail de mémoire (encadrement en ligne : juin, juillet et août)
- Prêt du matériel de cinéma
- Mise sous presse et impression des travaux de mémoire.

Prestations comprises dans les formations en ligne :

- Cours théoriques
- Exercices pratiques
- Mise à disposition du matériel cinématographique
- Suivi individualisé durant toute la formation
- Mise à disposition du studio de tournage
- Encadrement pour le film de diplôme
- Encadrement pour le travail de mémoire, mise sous presse et impression du mémoire

Ne sont pas comprises dans les formations :

- Consommables informatiques
- Disque dur et clef USB
- Photocopies et réalisation d'affiches de films
- Frais administratifs liés aux autorisations de tournage
- Transport des acteurs et des actrices
- Nuitées pour les acteurs et les actrices
- Frais de repas pour les équipes de tournage, acteurs et actrices
- Dommages causés au matériel
- Défraiement des acteurs et actrices et les autres membres de l'équipe de tournage
- Transport du matériel
- Édition et impression des mémoires de fin d'année
- Utilisation du ploter pour la réalisation des grandes affiches de films
- Costumes et accessoires
- Festival de Cannes
- Festival de Locarno

CAHIER DES CHARGES

Le directeur des Ecoles de Genève et de Lausanne, le responsable pédagogique, les professeurs et le personnel administratif

Le directeur des Ecoles et le responsable pédagogique, les professeurs et le personnel administratif sont les personnes référentes qui ont pour mission de s'assurer de la bonne coordination des enseignements, de la bonne administration de nos écoles et du bon déroulement des cursus de scolarité. Ils ont notamment pour rôle de :

1. faire un bilan pédagogique par semestre et par élève (en présence du directeur des écoles). Ce bilan, d'une durée de 15 minutes, permet de mesurer le niveau d'apprentissage, d'assurer la coordination des enseignements, de discuter du contenu des examens, d'animer les réunions pédagogiques, de proposer des choix de séminaires par les intervenants extérieurs, d'établir des directives pour la soirée des diplômes, les tournages filmique, etc,...
2. proposer des sorties pédagogiques,
3. proposer des repas pédagogiques (buffets canadiens) entre les élèves et les professeurs afin de renforcer la cohésion des groupes des apprenants.
4. prévoir des initiatives (collaboration, ..), séminaires de sensibilisation sur le thème du respect du matériel, de la tenue et du comportement à adopter lors des tournages (obligation de porter des gilets fluorescents, séminaires de motivation), respect du règlement de L'Ecole, conduite des projets personnels et de groupes.
5. être présents lors des réunions avec les élèves ou leurs parents. Cette clause est valable pour tous les enseignants s'il y a une demande explicite.
6. procéder à la validation des étapes de progression des élèves : validation des scénarios, validation des autorisations de tournages, restitution des dossiers de production, projets de groupes, films de diplômes, choix des intervenants pour des séminaires éventuels, ...
7. d'assurer une bonne gestion administrative et accompagner nos apprenants en leur fournissant des documents administratifs nécessaires à l'obtention de ressources financières en vigueur dans les cantons.

Le service de scolarité

L'Ecole ne délivre à l'étudiant son brevet, certificat ou diplôme qu'à condition que ce dernier atteigne les buts fixés par le cursus pédagogique de l'Ecole tant au niveau théorique que pratique.

Si le candidat échoue plus d'une fois aux examens de fin de formation, le certificat ou le diplôme correspondant ne pourra lui être attribué. Dans ce cas, aucun remboursement, même partiel, du prix du cours ne pourra être demandé par ce dernier.

Pendant la durée de sa formation, le candidat est considéré comme membre actif de l'association des élèves de l'Ecole de Cinéma et est, de ce fait, automatiquement affilié comme membre avec une carte d'étudiant. Il sera dès lors au bénéfice des assurances et des prestations offertes par nos écoles.

Matériel scolaire

Il est fortement recommandé aux étudiants de se munir tout au long de leur scolarité des outils de travail suivants :

Matériel obligatoire :

- Classeurs ou cahiers pour la prise de notes pendant les cours et exercices
- Trousse complète
- 2-3 Clef usb d'une capacité de stockage importante.
- 1 disque dur de 1 T minimum
- Divers consommables scolaires

Matériel non obligatoire :

Il n'est pas obligatoire, mais très fortement conseillé de posséder, à terme, une caméra pour les exercices filmiques. Le plus souvent, les étudiants achètent une Canon qui fait office de caméra et d'appareil photo performant.

Règlement général

1. Les inscriptions sont prises pour la formation complète.
2. L'inscription sera effective : dès la réception du formulaire d'inscription rempli et signé par l'étudiant, ou par l'un de ses représentants légaux, après avoir satisfait aux conditions d'admission ; et par le versement des frais d'inscription et du premier mois d'écologie.
3. En cas d'annulation, l'Ecole sera en droit de réclamer un dédommagement équivalent à un semestre de scolarité, sauf en cas de force majeure (départ de la Suisse).
4. En cas de départ pendant la formation, le semestre interrompu et celui qui suit le départ sont dus à l'Ecole de Cinéma.
5. En cas de renvoi définitif par l'Ecole, le semestre interrompu et celui qui suit le départ sont dus à l'Ecole de Cinéma.
6. Tout retard de paiement de plus de 30 jours établi contractuellement (conformément à la convention financière) peut entraîner l'interruption de la formation et la résiliation immédiate du contrat.
7. Il est strictement interdit de fumer, de consommer des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives dans l'enceinte de l'Ecole et dans les salles de cours. Il est strictement interdit de boire ou de manger dans les salles de cours.

Les enseignants et les étudiant(e)s prendront le plus grand soin des locaux et du matériel mis à leur disposition. Une attention particulière sera apportée au respect de la propreté des salles de cours et autres locaux mis à leur disposition.

Les téléphones portables doivent être éteints dès l'entrée dans le bâtiment.

Les valeurs et autres biens personnels (argent, portable, etc.) sont sous la responsabilité des élèves.

Règlement académique

Art. 1 - Chaque élève dispose d'un certain nombre de travaux à effectuer à domicile.

Art. 2 - Les travaux non accompagnés se déclinent en travaux théoriques et pratiques ainsi que des travaux de production d'articles qui seront publiés dans les moyens de communication de L'Ecole.

Art. 3 - L'évaluation peut prendre diverses formes, notamment certificative, formative ou diagnostique. L'évaluation porte sur les objectifs d'apprentissage du plan d'études et s'inscrit dans le cadre des progressions telles que définies dans celui-ci. Elle permet de vérifier le niveau de maîtrise de l'élève face aux attentes fixées par le plan d'études. Elle est utile à la progression, à l'orientation de l'élève et vise à mettre en valeur les acquisitions.

Art. 4 - L'évaluation certificative est réalisée notamment à travers des travaux exécutés en classe, des interrogations écrites ou orales, des travaux personnels ou de groupe. Les notes attribuées aux travaux s'inscrivent sur une échelle de 1 à 6. Le seuil de suffisance est fixé à 4,0 : les notes égales ou supérieures à 4,0 sont considérées comme suffisantes; les notes inférieures à 4,0 sont considérées comme insuffisantes. Sauf exceptions pour motifs valables, la note 1 est attribuée à un travail non rendu ou non exécuté. En cas de fraude ou tentative de fraude, le travail se voit attribuer la note 0. La fraude ou tentative de fraude peut en outre faire l'objet d'interventions pédagogiques et/ou d'une sanction disciplinaire selon sa gravité. L'élève empêché, même pour un motif reconnu valable, de faire un travail écrit, peut être tenu de le faire à une autre date fixée par le collège des enseignants. Dans l'évaluation du travail, il peut être tenu compte de la situation particulière de l'élève, telle que la santé, la langue maternelle ou un contexte exceptionnel.

Est considéré(e) comme assidu(e), l'étudiant(e) qui a obtenu la moyenne (4 au minimum) pour l'ensemble de ses travaux.

Conditions de promotion

Une moyenne annuelle de 4,0 est requise pour chaque discipline.

Tolérances

L'élève qui ne remplit pas cette norme de base est néanmoins promu à condition qu'il n'ait pas plus de 1 moyenne annuelle entre 3,5 et 3,9 et que la moyenne générale ainsi que la moyenne des disciplines principales soient au moins égales à 4,0. Certificat : Le certificat est décerné par la direction, sur proposition du conseil des enseignants, à l'élève qui satisfait simultanément aux trois critères suivants: une moyenne générale au moins égale à 4,0, une moyenne annuelle au moins égale à 4 dans chaque discipline, un comportement satisfaisant. Livret scolaire : il contient les documents officiels d'évaluation: notes, et bulletin annuel d'évaluation du comportement et de l'attitude générale. Élèves non-promus : Un élève qui ne remplit pas les conditions de promotion peut être admis par dérogation l'année suivante dans la mesure de l'obtention de l'unanimité du collège des professeurs.

Redoublement

Un élève qui ne remplit pas les conditions de promotion peut demander à redoubler son année une seule fois. La décision est prise par la direction de L'Ecole et tient compte des efforts fournis par l'élève, de son parcours, de sa situation et du préavis du corps professoral de L'Ecole. Un système de redoublement promotionnel permet de soutenir les élèves prêts à fournir l'effort nécessaire pour passer dans un niveau aux exigences accrues. Le redoublement est possible une seule fois pendant la formation.

Conditions financières

Dans le but de soulager les efforts financiers des familles et des étudiants, les écolages sont perçus sur la base d'une moyenne arithmétique sur 12 mois (étalement du paiement des écolages) indépendamment du nombre de cours dispensés durant les mois scolaires. La période des vacances scolaires d'été correspond aux périodes de travail en ligne pour la rédaction du travail de mémoire de fin d'études.

Clauses particulières

L'étudiant manifestera clairement ses intentions s'il accepte ou pas que :

- a. sa photo d'identité figure dans le site de L'Ecole dans la rubrique de la liste des élèves
- b. ses photos de tournage figurent dans les publications académiques de L'Ecole
- c. son carnet scolaire soit présenté à ses parents (uniquement sur demande)

Cahier des charges des étudiants

Afin d'assurer une année académique réussie, l'étudiant s'engage à respecter les clauses contractuelles suivantes :

1. Assister à tous les cours et séminaires auquel l'étudiant s'est engagé à suivre.
2. Participer de manière active aux tournages filmiques.
3. Participer de façon assidue à tous les projets de cours (projets de groupes et projets individuels).
4. Rédiger les articles liés aux thématiques données par les professeurs afin de les poster dans le journal en ligne de L'Ecole de cinéma : « Le Cinémascope ».
5. Rédiger son mémoire de diplôme.
6. Participer aux réalisations filmiques pour les films de diplômes.
7. Être présent à tous les examens et à toutes les autres formes d'évaluation.
8. Prendre soin de matériel lorsqu'il est prêté.
9. Avertir l'enseignant et l'administration en cas d'absence (par téléphone, par sms ou par e-mail).
10. Fournir les justificatifs administratifs en cas d'absences.
11. Informer L'Ecole suffisamment à l'avance pour :
 - a. réserver le matériel cinématographique,
 - b. réserver une salle pour les castings,
 - c. réserver une salle pour l'utilisation de la salle informatique,
12. Prendre soins des locaux scolaires, du matériel mis à disposition et s'engager à avoir une attitude positive envers autrui (dans le cadre des enseignements et également pendant les tournages filmiques).

13. Avoir une note de 4 sur 6 au minimum dans chaque matière évaluée afin de valider les cours et séminaires.
14. Avoir une note de 4 sur 6 au minimum aux examens.
 - a. Pour des notes comprises entre 3 et 4, une séance de rattrape est prévue à Genève.
 - b. La note zéro est éliminatoire.
15. Avoir totalisé un nombre d'absences ou d'arrivées tardives inférieur à 5% du volume horaire annuel.
16. Avoir rédigé son travail de mémoire de fin d'études.
17. Avoir rédigé le nombre d'articles prévu par branche pour le journal en ligne.
18. Avoir fourni un dossier de production validé par L'Ecole.
19. Avoir fourni un scénario validé par L'Ecole.
20. Avoir fourni le nombre de photos de tournage prescrit par les enseignants.
21. Participer de manière active aux tournages filmiques.
22. Participer à animer le blog de L'Ecole.

Matériel filmique

Le service de prêt de matériel cinématographique permet l'emprunt d'appareils et accessoires audiovisuels et cinématographiques récents et performants. Le responsable du matériel décide souverainement de l'opportunité d'accorder un prêt de matériel, et des conditions (délais, formalités administratives en cas d'utilisation à l'étranger, etc.). Les étudiants veillent à rapporter le matériel emprunté dans les délais précisés lors du prêt, en bon état. En raison de la valeur de certains matériels audiovisuels et cinématographiques, il est fortement recommandé aux étudiants de contracter une assurance responsabilité civile, éventuellement complétée par une assurance vol, afin de couvrir les frais liés à d'éventuels dommages ou pertes. Les étudiants qui empruntent du matériel sont reconnus responsables en cas de sinistre. L'Ecole de cinéma n'offre aucune couverture d'assurance.

Lors de son inscription à l'Ecole de cinéma, l'étudiant en réalisation filmique a le droit d'emprunter gratuitement du matériel de cinéma selon les conditions suivantes :

Avant le premier emprunt, il est impératif de fournir une copie de l'assurance Responsabilité Civile (RC).

L'Ecole met à la disposition des élèves du matériel pour toute la durée de leur formation. Le candidat en est responsable et s'engage à prendre soin du matériel fourni et à le remplacer à l'état neuf en cas de perte, vol ou détérioration.

En cas de retard, il s'engage à payer les jours de retard selon le tarif en vigueur.

Lors des tournages, l'élève est tenu de respecter les consignes des enseignants et des assistants en ce qui concerne la sécurité des élèves et le respect du matériel.

En cas d'accident, dommages corporels ou dommage matériel, l'Ecole de cinéma ne peut en aucun cas être tenue responsable. L'Ecole de cinéma se réserve le droit d'exclure tout élève qui ne respecterait pas le présent règlement. Dans ce cas, le candidat exclu ne pourra en aucun cas demander le remboursement, même partiel, du montant des écolages.

Conditions générales du prêt

- Le matériel doit être réservé à l'avance.
- La durée du prêt est calculée en fonction de l'importance du film à réaliser.
- La personne qui emprunte le matériel s'engage à le rendre à la date indiquée. Tout retard entraînera une facturation au tarif en vigueur.
- La personne qui emprunte le matériel s'engage à le rendre en ordre. Elle signalera à l'Ecole tout dégât.
- Les conséquences d'un traitement non approprié, occasionnant des réparations, pourront être facturées à l'emprunteur.
- En cas de vol d'appareils empruntés, l'emprunteur s'engage à utiliser sa RC.
- Le transport du matériel doit être assuré par l'emprunteur.
- Le matériel est à ramener à l'endroit où il a été emprunté.
- Le matériel reste sous l'entière responsabilité de l'emprunteur tant que la personne chargée du prêt n'en a pas repris possession.
- Tout déplacement à l'extérieur du canton ou de la Suisse est soumis à autorisation. Toute annulation de réservation doit être signalée par écrit 8 jours avant le tournage.
- Aucune caution n'est a priori exigée. Cependant, pour les étudiants qui se montrent particulièrement négligents, une caution équivalente à 25 % du montant du matériel emprunté doit être jointe à la fiche de prêt de l'emprunteur. Cette caution n'est pas encaissée sauf en cas de litige.
- La fiche de renseignements présentant le tournage et identifiant l'utilisateur doit être obligatoirement complétée et accompagner la demande de prêt de matériel.

- Aucune réservation n'est traitée par téléphone.
- Les demandes répondant aux conditions générales de prêt seront satisfaites dans la limite des disponibilités et des engagements pris par le service de prêt.
- Une partie du matériel pourra être réservée et empruntée sur Lausanne. Une autre partie du matériel est à prendre directement de notre site de Genève.

Réception du matériel

Afin de pouvoir bénéficier du matériel, l'utilisateur doit être muni obligatoirement de la copie de la confirmation de réservation.

Par la signature du contrat, l'utilisateur confirme que le matériel réceptionné est en bon état et qu'il en connaît le maniement de manière parfaite ainsi que les règles d'usage de sécurité.

Retards et frais de retard

La restitution tardive du matériel sera sanctionnée d'une indemnité égale à au coût de la location par jour multiplié par le nombre de jours de retard.

- Tout retard est soumis à une procédure d'amende.
- Les amendes seront calculées sur les tarifs en vigueur dans les entreprises de location de matériel.
- Un montant additionnel sera exigé par jour de retard supplémentaire.
- Le droit d'emprunt sera retiré jusqu'au paiement des sommes dues.
- Le droit d'emprunt sera retiré pour toute personne en retard avec les montants des écolages.
- Après deux retards inscrits à son dossier, le droit d'emprunt peut être retiré.
- Le non-respect de l'une ou l'autre de ces dispositions entraîne la suppression automatique du privilège du droit d'emprunt.

Le retrait et le retour de matériel

L'emprunteur a l'obligation de transporter le matériel dans son conditionnement et dans un véhicule adapté.

Le service de prêt se réserve le droit d'interdire la sortie de son matériel s'il estime que les conditions de transport présentent un risque pour le matériel.

L'accès au parc et la manutention du matériel sont interdits aux étudiants.

Prêt des salles de cours-séminaires, utilisation du matériel

L'utilisation du matériel de cinéma est exclusivement réservée aux élèves inscrits à L'Ecole, mettant en œuvre un projet pédagogique et filmique.

Le parc de matériel de l'Ecole n'est pas destiné aux manifestations politiques, religieuses ou sportives.

Le prêt du matériel ne concerne que les projets filmiques de l'Ecole faisant partie de son programme pédagogique.

Le prêt de la salle de montage (Genève), du studio de tournage (Genève), du studio son (Genève), des salles de Casting (Genève) se fait exclusivement sur réservation écrite et n'est valable que durant les jours de semaine (du lundi au vendredi), à l'exclusion des week-ends et dans la mesure des places disponibles.

Les obligations de l'emprunteur

L'utilisateur a obligation d'assurer « Tous Risques » le matériel pendant toute la durée du prêt y compris pour le transport.

Il s'engage à rembourser l'ensemble des frais causés par des dommages éventuels.

L'emprunteur s'interdit de vendre, de louer, de prêter le matériel de l'Ecole de cinéma ou de l'utiliser à d'autres fins que celles définies par les programmes scolaires.

L'emprunteur s'engage à ne pas sortir le matériel au-delà de la région géographique pour lequel il a été emprunté.

L'emprunteur est responsable du chargement du matériel dans son véhicule.

Le matériel prêté est propriété insaisissable de l'Ecole de Cinéma.

L'Ecole se réserve le droit de refuser de prêter le matériel si elle estime que les conditions d'utilisation présentent un risque quelconque ou que les utilisateurs n'ont pas les qualifications requises à l'utilisation du matériel.

L'Ecole ne pourra en aucun cas être tenue responsable des accidents survenus lors d'un mauvais montage, d'une mauvaise utilisation du matériel ou de non-respect des règles de sécurité en vigueur.

Les prêts de matériels constituent par leurs conditions d'accès privilégiées, une aide à la réalisation d'un projet culturel.

L'emprunteur doit mentionner le soutien de l'outil culturel dans les documents d'information concernant la manifestation.

Pour cela il fera apparaître une mention de l'Ecole de Cinéma dans ses réalisations.
Les tarifs inscrits dans la fiche de prêt constituent une indication du coût réel de location du matériel filmique.

Conditions d'utilisation de l'équipement audiovisuel (matériel et studios)

1. Le matériel est prêté uniquement aux étudiants et aux enseignants de l'Ecole de Cinéma
2. Le matériel filmique est prêté tout au long de l'année scolaire à l'exclusion des vacances et de l'été (juillet et août)
3. L'emprunteur doit fournir le matériel périssable nécessaire à son projet (cassettes vierges, piles jetables, etc.).
4. Il doit s'assurer du bon fonctionnement des piles de recharge et s'assurer que les batteries sont chargées à la sortie et à l'entrée du matériel.
5. La prise de possession du matériel doit être faite par la personne qui effectue la réservation et dont le nom apparaît sur le contrat.
6. Le prêt ne sera consenti que sur la validation de la fiche de prêt par le responsable.
7. Un retard de 30 minutes ou plus entraîne l'annulation de la réservation, à moins que le responsable du comptoir de prêt en ait été informé au préalable.
8. En raison de la forte demande et du nombre limité d'appareils, la durée des prêts est restreinte à un maximum de 3 jours pour les travaux de diplômés.

Postface

Afin que l'année scolaire se déroule de manière satisfaisante pour les enseignants et les étudiant(e)s, l'Ecole de Cinéma de Genève et de Lausanne a élaboré le présent document afin de faciliter pour chaque étudiant le déroulement de sa scolarité et de le guider et l'accompagner tout au long de son apprentissage.

La direction de l'Ecole et les enseignants sont les garants de l'application du présent guide de l'étudiant. Il est donc demandé à chaque étudiant de veiller scrupuleusement à observer les recommandations, les directives et les règlements qui figurent dans le présent document en l'acceptant comme une condition nécessaire au bon fonctionnement de nos établissements et au bon déroulement des cursus de scolarités.

Obligations académiques et scolaires des étudiants

1. Participation active aux tournages filmiques des films de groupes et des films individuels.
2. Participer de manière active aux réalisations filmiques pour les films de diplômés.
3. Participer de façon assidue à tous les projets programmés lors des cursus.
4. Rédiger 1 article par mois et par matière dans le journal en ligne de l'Ecole de cinéma : « Le Cinémascope ».
5. Rédiger son mémoire de diplôme (période propice en été).
6. Être évalué à tous les examens et à toutes les autres formes d'évaluation.
7. Ne pas totaliser un nombre d'absences ou d'arrivées tardives supérieur à 5% du volume horaire annuel.
8. Avoir rédigé son travail de mémoire de fin d'études.
9. Avoir rédigé le nombre d'articles prévu par branche pour le journal en ligne.
10. Avoir fourni tous les dossiers de production demandés lors de la formation.
11. Avoir fourni tous les scénarios demandés lors de la formation.
12. Avoir fourni le nombre de photos de tournage demandés par les enseignants.
13. Participer à l'animation du blog de L'Ecole.

La permanence téléphonique, les rendez-vous et les demandes d'audience

Pour des raisons pratiques, une permanence téléphonique est à la disposition des étudiants aux jours et aux heures suivantes :

Permanence téléphonique : tous les jours de la semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi) de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Les personnes référentes sont les suivantes :

- Responsable pédagogique : Anastassia ISSAKOVA, Email :anastassia.issakova@ecole-cinema.ch
- Adjoint de direction : Eliaz CONSTANTINO, Email :eliaz.constantino@ecole-cinema.ch
- : Heidi Primmaz. Téléphone :076 589 47 49
- Directeur des écoles : Malik Mallem, Téléphone :022 786 48 21

Demande d'audience :

Les demandes d'audiences se font uniquement sur rendez-vous (par e-mail) et à Genève exclusivement.

ECOLE de CINEMA

GENÈVE | LAUSANNE

Les métiers du 7ème art

www.ecole-cinema.ch
www.ecole-cinema.ch/lausanne
www.ecole-cinema.org



Presse écrite
Journalistes reporters d'images

www.ecole-journalisme.ch

CONSERVATOIRE DES ARTS, DES SCIENCES ET DES LETTRES
Educasuisse Association

Ecoles en présentiel

Ecole de Cinéma de Genève
Administration et Inscriptions
93, Avenue de Châtelaine
CH-1219 Châtelaine | Genève
Téléphone : +41 (0)22 786 48 21

Ecole de Cinéma de Lausanne
2, Avenue d'Yverdon | 1004 Lausanne
Téléphone : +41 (0)22 786 48 21



Ecole en ligne
www.ecole-cinema.org